

REPONSE DU MAIRE A LA LETTRE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE...

Les élus de la liste minoritaire ARTHEZ VIVANT ont souhaité faire part de leur sentiment quant à leur positionnement au sein du Conseil municipal et apporter leur éclairage sur l'activité du Conseil municipal à mi-mandat.

Si cette initiative nous paraît tout à fait légitime, les propos avancés compte tenu de leur inexactitude et souvent assimilables à de la désinformation, appellent de notre part une réponse et quelques éclaircissements.

Durant ce mandat, comme dans les précédents, j'ai souhaité mettre en place un bureau municipal informel, élargi à l'ensemble des membres du Conseil : c'est ainsi que nous nous réunissons chaque mercredi pour faire le point sur les affaires courantes, dans la plus grande transparence, pour évoquer l'avancement de tel ou tel dossier et autre chantier, pour apporter des solutions aux problèmes urgents et débattre de toute question communale ou intercommunale. Les questions évoquées font l'objet d'une transcription écrite, consultable ultérieurement par les élus absents.

A ma connaissance, ce type de fonctionnement n'existe nulle part ailleurs, les communes organisant des réunions plus ou moins régulières de commissions dédiées à tel ou tel sujet, comme nous le faisons pour la commission plénière des finances.

Dès le début du mandat, dans le cadre d'une politique de « main tendue », nous avons souhaité intégrer les quatre élus de la minorité municipale à ce dispositif : ils participent donc régulièrement à ces réunions hebdomadaires et reçoivent exactement les mêmes informations que les élus de la majorité ; les débats, toujours courtois et constructifs permettent à chacun d'apporter son point de vue sur tel ou tel dossier : à titre d'exemple, la problématique de la sécurisation de l'espace devant le bureau de tabac a été soulevée par une élue de la minorité, puis reprise pour aboutir à une solution du problème en collaboration avec la communauté de communes de Lacq Orthez : il est pourtant écrit : « *Du fait de notre faible représentation, nous ne pouvons pas faire entendre nos idées ...* ».

Par ailleurs, prétendre que « *...nous devons chercher par nous-mêmes les renseignements* » relève d'un mensonge éhonté ! Outre ces réunions hebdomadaires, j'ai toujours indiqué aux élus minoritaires qu'ils avaient accès aux dossiers en mairie et pouvaient recueillir à leur guise et sans préalable les informations auprès des services administratifs.

Dans un autre registre, lors des élections sénatoriales de juin 2017, le Conseil municipal a unanimement confié la suppléance des délégations municipales aux membres de la minorité : n'était-ce pas un témoignage supplémentaire d'ouverture ?

S'agissant de la critique relative aux services publics, les choix opérés ne sont en rien la conséquence d'une décision municipale mais d'une stratégie unilatérale des administrations ou entreprises :

- la nouvelle gestion des cartes d'identité a été imposée par le Préfet, donc par l'Etat ;
- la modification des horaires d'ouverture du bureau de poste a été imposée par la Direction de la Poste qui a malgré tout maintenu son bureau sur la commune d'Arthez-de-Béarn, ce qui n'était pas acquis, croyez-le bien...
- la suppression de la brigade de gendarmerie d'Arthez-de-Béarn n'est pas, à notre connaissance, d'actualité ;

- nous avons œuvré, en son temps, pour le maintien d'une permanence du Trésor Public sur la commune (je précise que la commune d'Artix n'a plus d'antenne du Trésor Public depuis plusieurs années).

Je n'ai pas attendu 2017 pour mener le combat relatif au maintien des services publics sur la commune d'Arthez-de-Béarn ; ma longue expérience municipale m'a bien souvent exposé aux « il n'y a qu'à, faut qu'on » mais affronter et convaincre l'Administration n'est pas chose aisée et si Arthez-de-Béarn dispose encore de services de proximité (que beaucoup d'autres communes ont perdus) c'est bien grâce aux combats que mes prédécesseurs et moi-même avons menés.

Face à une mauvaise foi avérée et incontestable des élus de la minorité, je ne reprendrai pas la totalité des questions soulevées mais quand même, bien que ce soit un sujet important, évoquer la problématique de l'ouverture des WC publics 24/24 face aux enjeux de l'Habitat, de la Santé, de l'Education ou de l'évolution des finances communales me paraît quelque peu décalé. La gestion d'une collectivité comme Arthez-de-Béarn impose un minimum de hiérarchisation des problèmes.

Que dire enfin du questionnement « *Le projet final du quartier Bergoué a-t-il été soumis aux habitants de la rue et approuvé par une majorité d'eux ?* » Oui Mesdames et Monsieur de la minorité, une réunion publique de présentation a été organisée le 7 juin 2017 à destination des habitants du quartier Bergoué : sauf erreur de ma part, vous y participiez...

Quant au reproche des « *...prises de décision qui ne sont réservées qu'à un nombre restreint d'élus* », il est vrai que la gestion communale impose des décisions et des choix dans l'urgence et les élus non-salariés, donc plus présents, sont amenés à agir quotidiennement et c'est heureux ! ; Les comptes rendus de ces actions et autres décisions sont de toute façon relayées lors des réunions hebdomadaires du mercredi : le nier relèverait une fois encore du mensonge !

Il est naturel, quand on est élu, d'être à l'écoute des revendications de ses administrés : certaines sont fondées et enrichissent l'action municipale et il est alors opportun d'y répondre mais il est un objectif fondamental à mes yeux et que j'ai toujours privilégié durant l'exercice de mes mandats électifs, qu'elle qu'en fut leur nature, c'est la préservation de l'intérêt général qui prévaut sur les intérêts privés.

Au-delà de toutes ces considérations, ce qui apparait à la lecture de l'argumentaire des élus de liste ARTHEZ VIVANT, c'est le recours aux anciennes pratiques qui ont la vie dure, fondées sur la désinformation, la mauvaise foi, sur des combats d'arrière-garde qui n'ont pour seul but que de satisfaire certains egos et qui, en tout état de cause, ne servent pas la cause communale.

J'ai proposé au début de ce mandat une approche nouvelle dans la gestion de l'Assemblée municipale, une ouverture et cette fameuse « main tendue » à laquelle, très sincèrement j'ai crue ; amer, je le suis, bien sûr, mais c'est plutôt la déception qui prévaut aujourd'hui.

La minorité municipale a fait le choix de devenir (peut-être l'a-t-elle toujours été finalement ?...) l'Opposition municipale : nous en prenons acte et ce choix aura nécessairement des conséquences sur l'organisation et le fonctionnement prochains de notre Assemblée.

Le Maire d'Arthez-de-Béarn

Philippe GARCIA